

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°05-2024**

**Date de convocation :**  
22/01/2024

**Date d'affichage :**  
26/02/2024

**Nombre de conseillers en  
exercices : 10**

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 10**

**Nombre de pouvoirs : 2**

**Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**Objet :** Demande  
d'autorisation de  
stationnement TAXI VSL

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire. Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre et M. VAN LAECKEN Patrick,

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis)

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

### DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI VSL

VU la Loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret n°2014-1725 du 30/12/2014 relatif au transport particulier de personnes, dispositions intégrées dans le code des transports ;

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour créer une autorisation de stationnement.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer une autorisation de stationnement (ADS)

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Régis SINOQUET**

